



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS DE
SOLIDARITÉ ET A L'INCLUSION PAR
L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE**

LUTTE CONTRE LA PAUVRETE



SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS DE SOLIDARITÉ ET A L'INSERTION

Soutien aux associations de solidarité

Face à une crise épidémique qui pèse lourdement sur les populations les plus précaires, les associations de lutte contre la pauvreté jouent un rôle incontournable pour subvenir aux besoins de millions de foyers en difficulté.

Afin de soutenir l'activité de ces associations et leur permettre de toujours mieux répondre aux urgences sociales, le ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier Véran avait annoncé un plan de soutien exceptionnel de 100 millions d'euros s'inscrivant dans le cadre de « France Relance ».

La conférence de presse de l'ANEF est l'occasion de mettre en lumière les lauréats France Relance de l'appel à projet national « soutien aux associations de solidarité ». Le Cantal est fortement représenté tant par les projets ayant un rayonnement départemental que par ceux qui ont une portée interdépartementale. Les projets ont été retenus car ils sont de qualité et démontrent l'intérêt de tous (Etat, collectivités, associations) à venir en aide aux publics touchés par la précarité et l'isolement social.

Ainsi, 81 projets ont été retenus pour la région Auvergne Rhône-Alpes, pour un montant de 6,18 milliards d'€, parmi lesquels 9 serviront le Cantal dont :

• Deux projets départementaux :

- Un accueil de jour mobile « l'écoute itinérante » porté par l'ANEF Cantal, soutenu à hauteur de 50 000 € ;
- Un garage solidaire et des services solidaires portés par l'association AURORE, soutenue à hauteur de 40 000 € ;

• Trois projets multi-départementaux :

- Une étude-action pour développer des modes de gardes pour l'insertion professionnelle des femmes « Allô Maman boulot » porté par le Centre d'information des droits des femmes et des familles, soutenue à hauteur de 120 000 € ;
- La mise en place d'un « bricobus », réponse mobile complémentaire pour les personnes mal logées, porté par les Compagnons bâtisseurs d'Auvergne, soutenus à hauteur de 109 003 € ;
- La lutte contre la fracture numérique des personnes en situation de précarité, projet porté par le Secours catholique Caritas France, soutenu à hauteur de 110 850 € ;

• Quatre projets régionaux :

- La mutualisation des flux logistiques et des approvisionnements entre les banques alimentaires de la région (porté par la Banque alimentaire de Savoie pour toutes les Banques alimentaires), projet soutenu à hauteur de 370 000 € ;
- L'optimisation de la mutualisation logistique des fédérations du secours populaire français de la région (porté par le conseil régional du Secours populaire et soutenu à hauteur de 80 000 €) ;
- Le développement et l'optimisation de l'accès aux biens essentiels porté par le réseau Revivre Rhône-Alpes, soutenu à hauteur de 115 000 € ;
- Une nouvelle plateforme logistique régionale pour les restaurants du cœur (porté par les relais du cœur Rhône et soutenu à hauteur de 121 000 €).

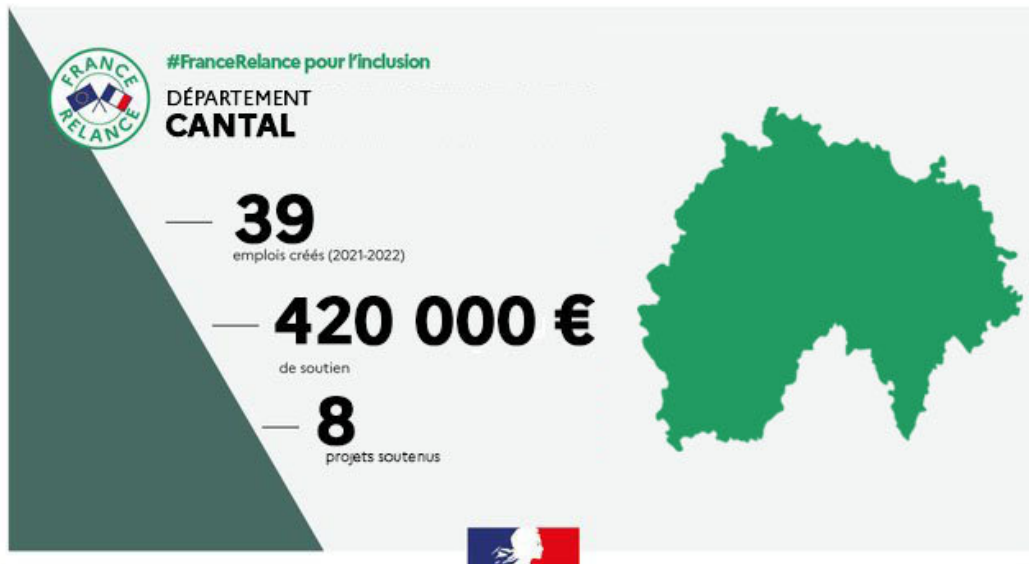
Si l'essentiel des aides porte sur de l'investissement ou de l'ingénierie de projets, d'autres sont axés sur l'amorçage d'une action d'importance pour le territoire, comme c'est le cas pour le projet d'accueil de jour mobile de l'ANEF.

Soutien à l'insertion

Pour faire face aux risques que fait peser la crise sanitaire et permettre de soutenir et développer les entreprises sociales inclusives, le plan de relance pour l'inclusion de 320 millions d'€ a permis de consolider les emplois existants et créer 40 000 emplois nouveaux entre 2021 et 2022, dont 27 000 en 2021.

Près de 5000 entreprises sociales inclusives dans toute la France ont bénéficié du plan de relance pour l'inclusion.

Dans le Cantal, 8 structures sont soutenues, pour un montant total de 420 000 €, et un potentiel de création de 39 emplois. Ce soutien financier va leur permettre de se développer, et pour certaines de créer des emplois, comme Dispo Services, qui, par la création d'une entreprise d'insertion dans le domaine de l'hôtellerie, va créer 17 emplois dans le Cantal.



LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ, UNE PRIORITÉ DE L'ÉTAT

Aux côtés du plan France relance dans son volet « soutien aux associations pour la solidarité », d'autres dispositifs sont mis en œuvre pour lutter contre la précarité.

Ainsi, le déploiement depuis 2019 d'un plan de prévention et de lutte contre la pauvreté mis en œuvre par le Conseil départemental et cofinancé par l'État, porte déjà ses fruits, avec à titre d'exemple :

- dans le domaine de l'insertion professionnelle, une orientation accélérée et un suivi des parcours des personnes renforcé ;
- dans celui de l'accueil social des publics, une incondicionalité à l'information donnée, avec l'élargissement et la structuration territoriale des points d'accueil ;
- ou encore un accompagnement renforcé vers l'autonomie pour les jeunes gens placés.

D'autres démarches sont engagées entre les acteurs : le déploiement du plan en faveur de l'insertion des jeunes (1jeune1solution), qui, dans le Cantal, s'appuie sur un réseau partenarial autour du Service public de l'emploi en capacité de mobiliser rapidement les professionnels et les dispositifs, dans le cadre d'une animation et un suivi resserré. Les résultats obtenus en 2020, confirmés sur les premiers mois de 2021, situent le Cantal à un niveau de réalisation significativement plus élevé que la moyenne régionale.

Mais encore, les partenaires engagés pour accompagner les publics en situation de précarité sociale et/ou professionnelle, œuvrent avec l'État, à la mise en place cette année, d'un service public de l'insertion et de l'emploi.

Celui-ci apportera des solutions d'insertion ciblées pour toutes et tous en plaçant la personne au centre de l'élaboration de son projet. Ce dispositif qui rassemblera un grand nombre d'acteurs de l'insertion et de l'emploi dont Pôle emploi, vise une plus grande coordination entre les structures au profit d'un suivi partagé des parcours des personnes et de l'aboutissement de leur projet.

Ces multiples démarches ont un point commun : celui d'un renouvellement de l'approche partenariale, structurée, portée par des objectifs communs et visant des résultats concrets et opérationnels.



Conception/Réalisation :
préfecture du Cantal
Service de la représentation de l'Etat
et de la communication interministérielle
pref-communication@cantal.gouv.fr